

COMMUNE DE SAALES

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en fonction : 15

Nombre de conseillers
présents : 13

Séance ordinaire du 22 Janvier 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL, Maire, suite à la convocation datée du 15 janvier 2015

Membres présents : Mmes Brigitte HUNG, Dominique LIEBMANN, Sandra FORNACIARI, Katia BIACCHI, Dalila TRUTTMANN et Colette GLEITZ.

Mrs Claude BRIGNON, Pierre-Marc HUNG, Jean-Pol HUMBERT, Marc MAIRE, Jean-Claude PHILIPPE et Jean-Luc VIGNERON.

Membre absent ayant donné procuration : Vincent FROEHLICHER a donné procuration à Claude BRIGNON

Membres excusés :

Membre non excusé : Romain MANGENET

Secrétaire de séance : Colette GLEITZ

2015 – 001 : OBJET : Bourg-Centre 3^{ème} tranche : Cabine téléphonique
--

Le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie, il convient d'enlever rapidement la cabine téléphonique et de pourvoir à son remplacement lors des travaux.

Le Maire a demandé à France Télécom d'actualiser son devis qui date de 2012 et qui s'élevait à 2 535.04 € HT

Le nouveau devis s'élève à 2 052.84 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le nouveau devis présenté

2015 – 002 : OBJET : École - incendie : Mission du maître d'œuvre et validation des devis

Le Maire expose que dans le cadre des travaux qui vont démarrer à l'école suite à l'incendie qui a eu lieu le 17 Novembre dernier, un suivi du chantier par un maître d'œuvre est nécessaire.

Le Maire présente au Conseil la proposition d'honoraires de François Liermann, architecte, qui s'élève à **3 089 € HT**.

Des devis ont été demandés à diverses entreprises et le Maire expose au Conseil les entreprises retenues :

* Dépose du plancher, des poutres et des isolants : Lionel Yongblouff :	4 444.00 € HT
* Remplacement du plancher du grenier : Lionel Yongblouff :	2 437.50 € HT
* Isolation du plancher du grenier : Lionel Yongblouff :	8 210.50 € HT
* Reconstruction des plafonds : Lionel Yongblouff :	4 222.50 € HT
* Peinture : Mille et une couleurs :	11 825.86 € HT
* Electricité : Electricité Sigris :	8 996.87 € HT
* Ponçage du parquet : Idéabois concept :	4 190.76 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♦ **VALIDE** le contrat de maîtrise d'œuvre présenté
- ♦ **VALIDE** les devis présentés

2015 - 003 - OBJET : Etat de prévision des coupes 2015

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet d'exploitation de la forêt pour 2015 : seront coupés et exploités 540 m³ de feuillus et 3605 m³ de résineux.

Etat des coupes :

Valeur brute	250 000 €
Frais d'exploitation en régie	80 730 €
Frais d'exploitation entreprise	6 950 €
Débardage	32 930 €
Recette nette hors M.O.	<u>129 390 €</u>

(Maîtrise d'œuvre 12 330 € et assistance à la gestion 4 037 €)

auquel s'ajoute le produit des ventes sur pied 0 €

Soit un bilan net prévisionnel HT de : **113 023 €**

Devis de travaux :

Travaux non subventionnés	26 490 € HT
Travaux subventionnés	0 € HT
Ces travaux ne seront réalisés que si les recettes sont assurées.	

2015 - 004 - OBJET : Voirie : Création de la voie du Hang

Le Maire expose au Conseil la nécessité de nommer la voie desservant les terrains situés derrière la Zone Artisanale sur lesquels une maison d'habitation est en cours de construction.

Le Maire propose de la nommer "Voie du Hang"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **ATTRIBUE** le nom de "Voie du Hang" à cette nouvelle voie (voir plan joint)

2015 - 005 - OBJET : Personnel - Avancement de grade : Création de poste

Le Maire expose au Conseil qu'un agent titulaire de la commune remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

A la suite de l'avis favorable de la commission administrative du CDG 67 en date du 14 octobre 2014, il est proposé au Conseil de créer, à compter du 21 janvier 2015, un poste d'adjoint administratif principal de 2nd classe à temps complet.

Parallèlement à cette création, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif de 1ère classe pourvu par l'agent.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ **VALIDE** ces propositions

2015 - 006 - OBJET : Personnel : Remboursement de frais

Le Maire propose au Conseil de rembourser la somme de **32.60 €** à Monsieur Gilbert IBARS qui a payé avec ses propres deniers le repas d'un intervenant pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **ACCEPTE** de rembourser à Gilbert IBARS ses frais sur les justificatifs présentés.

2015 - 007 - OBJET : Personnel : Création d'un poste adjoint technique 2nd classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant le surcroît de travail, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 10 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

L'agent recruté sera en charge du nettoyage de divers bâtiments et du service cantine.

L'agent sera recruté sans conditions de diplôme

- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **Vu** le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- **Vu** le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- **Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

◆ **DECIDE**

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- de créer à compter du 1er mars 2015 un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, échelle 3 de rémunération, de 10 heures hebdomadaires,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

2015 - 008 - OBJET : Terrain Clévenot
--

Le Maire présente au Conseil le courrier de Monsieur Jérôme Clevenot qui propose d'acheter à la commune les terrains suivants :

- Section 15, parcelle n°78 de 14 ares 31
- Section 15, parcelle n°79 de 41 ares 83

Le prix d'achat forfaitaire proposé par Monsieur Clevenot est de **1 280 €**.

La Commune est en charge de rédiger l'acte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

◆ **DECIDE** de vendre les terrains suivants :

- Section 15, parcelle n°78 de 14 ares 31 en zone NDa
- Section 15, parcelle n°79 de 41 ares 83 en zone NDa

Pour 22.80 € l'are, prix accepté par l'acquéreur soit **1 280 €**

- ◆ **AUTORISE** Claude BRIGNON à signer l'acte administratif au nom de la commune.

2015 - 009 - OBJET : Budget eau : Amortissement

Le Maire expose au Conseil qu'il convient d'amortir les biens acquis dans la section d'investissement :

Biens	Durées d'amortissement
Petit outillage	3 ans
Voiture	7 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ **ACCEPTE** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

Après ce dernier point le Maire lève la séance.